

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT M13 FÉMININ BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M13	 FFvolley Ligue Bourgogne Franche-Comté
Catégorie	M13 FÉMININ	
Abréviation	13F	
Commission sportive référente	CSR	
Taille du terrain	7m x 14m	
Hauteur du filet	2m10	
Forme de jeu	4x4 (+ formes VB adaptées)	
Genre	F (pas de mixité)	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Date limite d'engagement à chaque tournoi	Mercredi précédent
Groupement de licenciés	OUI (demande à faire à la CSR)
Bassin de pratique et option « open »	OUI

Art 3 - LICENCES DES JOUEUSES

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition Extension volley ball
Option OPEN autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Catégories autorisées	
M13	Oui
M11	Oui
M9	Oui avec simple surclassement
M7	Interdiction

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutées et/ou option OPEN	2
Nombre maximum de joueuses étrangères hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueuses étrangères Ligue	Illimité

Art 5 – CALENDRIER

Plage d'implantation autorisée (début du tournoi)	Samedi 11h-14h / Dimanche 11h-12h
Modification d'implantation autorisée	NON
Modification de la part commission sportive	Oui (en cas de force majeure)

Art 6 – GSA ORGANISTEUR DU TOURNOI

Prévenir l'ensemble des clubs participants de l'horaire, du lieu et du délai d'inscription	12 jours avant la date du tournoi (mardi de la semaine précédente dernier délai).
Envoi du classement à la ligue BFC par mail	Avant 20h00 crs@bourgognefranchecomtevolley.fr , communication@bourgognefranchecomtevolley.fr
GSA responsable de l'envoi de la Feuille De Match	Le jour du tournoi
Adresse mail d'expédition du classement final et des feuilles de match : crs@bourgognefranchecomtevolley.fr , communication@bourgognefranchecomtevolley.fr	

L'envoi des résultats et du classement final doit être accompagné des feuilles de matchs répertoriant **les noms, prénoms, numéros de licences et clubs des joueurs inscrits**. La feuille de match doit être envoyée par mail le jour de la rencontre avant 20h.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

1ère phase : PHASES DEPARTEMENTALE - INTERDEPARTEMENTALE

Les 6 premiers tournois sont gérés par les Comités Départementaux en lien avec la Commissions sportive de la ligue qui propose les formats de jeu et une évolution pédagogique pour harmoniser les formules avant les tournois régionaux. Ces 6 tournois sont répartis géographiquement et constituent le championnat départemental (ou interdépartemental).

Dates des regroupements : 08-09/10/2022, 22-23/10/2022, 19-20/11/2022, 17-18/12/2022, 14-15/01/2023, 28-29/01/2023

Préconisation CSR au CD : _

- 4 tournois locaux répartis géographiquement par département (organisation CD) d'octobre à décembre.
 - o Les 2 premiers tournois couplés avec les M11 se joueront en 2x2.
 - o Lors des 2 tournois suivants, les meilleures équipes pourront jouer en 3x3 alors qu'une division 2x2 (débutants) est maintenue pour permettre à un maximum de joueurs de participer à ce championnat.
- 2 tournois interdépartementaux (ex région Bo/FC) de brassage en 4x4 (suite du 3x3) avec maintien de la division basse 2x2 débutant de janvier à février

2ème phase : PHASE REGIONALE

Les 5 tournois Bourgogne Franche-Comté sont programmés sur la 2^{ème} partie de saison. Les classements des Comités Départementaux seront pris en compte pour établir des poules de niveaux afin de rendre attractifs tous les regroupements, quel que soit le niveau.

Dates des regroupements : 11-12/03/2023, 25-26/03/2023, 08-09/04/2023, 20-21/05/2023, 03-04/06/2023

Lieux des rencontres : (voir calendrier prévisionnel, les équipes seront réparties par lieu, par

niveau et par genre en fonction du classement de la première phase)

Chaque GSA organisateur de tournoi envoie un mail à tous les clubs pour annoncer la date, le(s) lieu(x) et les horaires du regroupement 15 jours avant la journée. Il invite les clubs à s'inscrire en ligne (lien habituel) pour répertorier le nombre d'équipes présentes (réponse attendue avant le mercredi précédent la rencontre).

Il est important que chaque club soit inscrit pour chaque tournoi au préalable (inscription en ligne).

La formule sportive de chaque tournoi sera programmée en collaboration avec la commission sportive au préalable.

Un classement de la journée est établi à la fin de chaque tournoi (envoyé par mail à la CSR). Un nombre de points sera attribué par la CSR par équipe.

Classement général : l'équipe qui totalise le plus grand nombre de points sur les 5 journées est déclarée championne de Bourgogne Franche-Comté.

En cas d'égalité au classement les équipes seront départagées :

- Au nombre de participations à des tournois régionaux
- Au nombre de 1^{ère} place totalisées sur les tournois
- Au nombre de 2^{ème} place totalisées sur les tournois
- ...

Art 9 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif. Les tournois sont ouverts à tous les GSA

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le regroupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et les points de DAF.

Art 10 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit les feuilles de match sous son contrôle, l'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la première rencontre. Pensez à prévenir l'organisateur en cas de retard.

Si équipe incomplète (3 joueuses sur 4), elle est autorisée à jouer, le nombre de points attribués au prorata du nombre de joueurs (exemple équipe de 3 finissant 1^{ère} : marque $\frac{3}{4}$ des points attribués au 1^{er} soit $10 \times \frac{3}{4} = 7,5$ pts). Si moins de 3 joueuses, l'équipe est déclarée forfait.

Pour les clubs possédants plusieurs équipes dans le championnat un numéro d'ordre doit être attribué à chaque équipe. La circulation des joueuses entre les différentes équipes doit être contrôlée : une joueuse de l'équipe 1 ne peut pas redescendre renforcer l'équipe 2. Une joueuse de l'équipe 2 peut monter remplacer une joueuse de l'équipe 1 en cas d'absence (prenez soin de vérifier l'inscription de

vos joueuses à chaque tournoi en tenant compte de la règle). Une équipe 2 composée de joueuses de l'équipe 1 pourra être déclassée.

Une équipe formée le jour du tournoi avec plusieurs joueuses de clubs différents (sans licence open ou regroupement de licenciés) sera automatiquement classée perdante à chaque rencontre. Dernière de sa poule et du tournoi sans marquer de points au championnat.

Rappel : les résultats définitifs et le classement général seront validés après la vérification des licences par la CSR après envoi des feuilles de match.

En cas de joueuse non licenciée, ou défaut de surclassement, l'équipe est classée à la dernière place si 3 joueuses sont régulièrement qualifiées, et marque les points attribués au dernier. Si seulement 2 joueuses sont régulièrement qualifiées l'équipe est déclarée forfait et ne marque pas de points.

Art 12 – DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé à plus de la moitié des tournois sur la saison dont au moins 3 tournois régionaux.

Art 13 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés par le GSA organisateur

Obligations d'arbitrages à remplir par les GSA jeunes participant au tournoi : chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par l'organisateur pendant le tournoi.